Usage des bibliothèques carrières et paies sur Seafile



Ce mode opératoire est destiné aux collectivités affiliées au Centre de Gestion qu'elles soient ou non adhérentes à la prestation « réalisation permanente des paies ».

Il décrit comment accéder à la plate-forme d'échange de documents Seafile. Cet outil bénéficie d'une sécurité renforcée. Il doit être privilégié pour tout échange de document avec le service Carrières et Statut.

Accéder à Seafile

Accéder à la plate-forme

Etape 1

Vous pouvez accéder à la plateforme à partir du site internet du Centre de Gestion de Loire-Atlantique via le menu « Mon espace privé ».

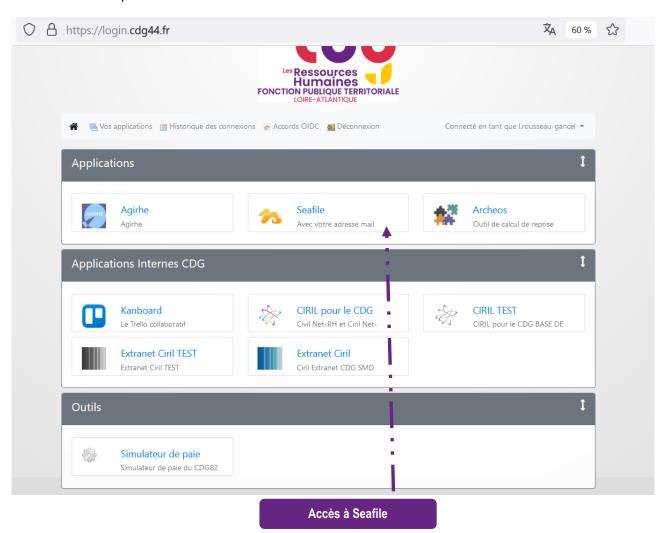


• Etape 2



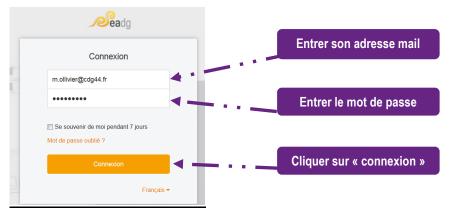
• Etape 3

Les applications et outils affichés peuvent varier selon votre profil et les droits d'accès demandés lors de l'ouverture du compte.



Se connecter

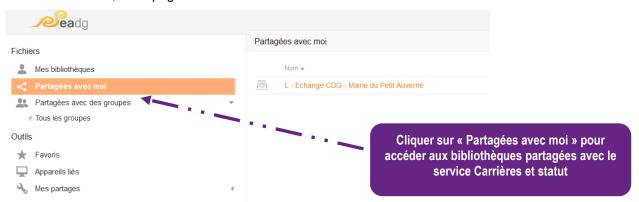
Vous vous connectez sur la plate-forme en utilisant les codes d'accès remis par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique : les mêmes que ceux utilisés pour l'Extranet, à la différence de l'identifiant qui est l'adresse mail complète :



Pour rappel, si vous n'avez pas de codes, le formulaire de demande est disponible en bas de la page Extranets. Il est à renvoyer à l'adresse comptes@cdg44.fr. S'il s'agit d'un changement de personne, merci de ne pas oublier de mentionner le nom de l'agent parti et donc le compte à fermer.

Accéder à votre bibliothèque Carrières ou Paies

Une fois connecté, cette page s'affiche :



Si aucune bibliothèque ne s'affiche c'est que le partage n'a pas été réalisé par le service Carrières et statut (changement récent de gestionnaire, absence de compte, non connexion une première fois à Seafile – condition pour que le service Carrières et statut puisse activer le partage). Dans ce cas, merci d'adresser un mail à carrières@cdg44.fr (pour la bibliothèque « carrières ») ou payes@cdg44.fr (pour la bibliothèque « paies ») pour signaler l'absence de partage et communiquer les adresses mails des personnes avec lesquelles le partage est demandé.

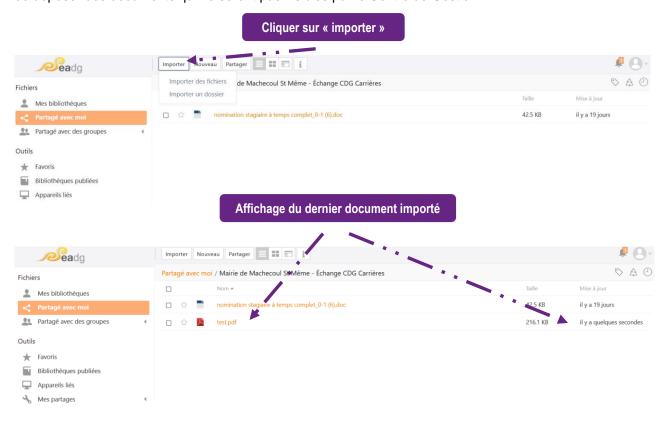
Sinon voici ce qui s'affiche :



Utiliser Seafile

Déposer des fichiers

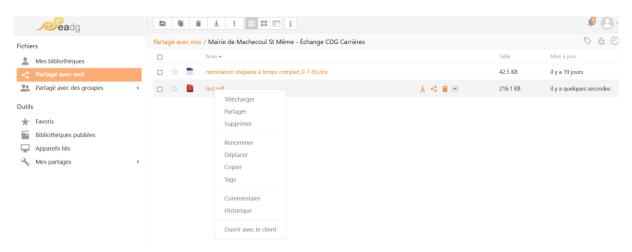
Veiller à bien être dans le menu « Partagé avec moi » puis « Echange CDG Carrières/paies ». Sinon, vous risquez de déposer des documents qui ne seront pas visibles par le Centre de Gestion.



La date de mise à jour informe votre gestionnaire qu'un nouveau fichier a été déposé. Il n'est pas nécessaire de procéder à l'envoi d'un mail pour le prévenir.

Votre fichier peut désormais être récupéré par le Centre de Gestion. NB : Le fichier disparaîtra de la plate-forme une fois récupéré par votre gestionnaire statutaire au sein du service Carrières et statut.

La <u>liste des actes transmissibles</u> au service Carrière et statut du Centre de Gestion est disponible sur le site internet du Centre de Gestion.



NB : La plate-forme est réservée pour la transmission au service Carrières et statut des arrêtés signés et notifiés. Pour toute demande de relecture d'un projet d'arrêté, merci d'utiliser la boîte mail carrieres@cdg44.fr afin d'optimiser les délais de réponse.

Récupérer des fichiers

De la même manière, votre gestionnaire peut utiliser la plate-forme pour déposer des documents à votre attention. Cela est notamment le cas si votre collectivité est adhérente à la prestation « réalisation permanente des paies ».

Il vous suffit de cliquer sur le fichier pour y accéder : l'ouvrir ou le télécharger.

CONTACT

Pour toute question sur les modalités d'accès : comptes@cdg44.fr
Pour toute question sur l'usage de l'Extranet carrières et paies – votre gestionnaire statutaire : carrières@cdg44.fr ou payes@cdg44.fr